

Arrêté ADMG_2023_030 relatif aux modalités de l'enquête publique organisée dans le cadre de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Landas

Le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire de PÉVÈLE CAREMBAULT,

VU le code général des collectivités locales,

VU le code de l'urbanisme et son article L.153-36 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme Intercommunal » PLUI au 1er juillet 2021,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Landas approuvé le 07/03/2013, modifié le 23/01/14 et modifié le 04/07/16,

VU la délibération n° CC 2022 141 en date du 04/07/2022, prescrivant la procédure de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la commune de Landas,

VU la décision du Tribunal Administratif n° E23000129/59 du 04/10/2023, du président du Tribunal administratif de Lille portant nomination d'un commissaire enquêteur,

VU la décision de la Mission Régionale d'autorité environnementale des Hauts de France (MRAE HDF) n°GARANCE 2023-7372, du 19/09/2023, estimant que la procédure de modification de droit commun du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

CONSIDERANT que le projet a été transmis aux personnes publiques associées le 25/09/2023, APRÈS concertation avec le commissaire-enquêteur, relative à l'organisation de la procédure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Rappel des objectifs de la modification de droit commun du PLU de Landas et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la commune de Landas pour une durée de 16 jours, du 06/11/2023 à 08h30 au 21/11/2023 à 17h30.

ARTICLE 2 : Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est constitué de deux volets comprenant les éléments suivants :

Volet administratif :

- Délibération relative au lancement du projet,
- Lettre de saisine du Tribunal administratif,
- Désignation du commissaire-enquêteur,
- Arrêté d'organisation de l'enquête publique,
- Avis de publicité d'enquête,
- Avis des autorités consultées,
- Avis de l'Autorité environnementale,

Volet technique :

- Notice explicative de la modification du PLU,
- Auto-évaluation de la modification du PLU,
- Atlas cartographique de la modification du PLU.

ARTICLE 3 : Identité du commissaire enquêteur

Monsieur Robert VANOVERMEIR, proviseur adjoint, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Lille en date du 04/10/2023.

Monsieur François VINATIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal administratif de Lille en date du 04/10/2023.

ARTICLE 4 : Siège de l'enquête publique, dates de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Le siège de l'enquête publique est fixé à Pévèle-Carembault, 85 rue de Roubaix – 59242 Templeuve-en-Pévèle.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Landas, et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 15h30 à 16h30

Ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de communes :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur le site internet de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations, propositions et contrepropositions sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet en mairie de Landas et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve. Il pourra aussi les adresser par correspondance au commissaire enquêteur de Landas à Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59 242 Templeuve) ou par courrier électronique à l'adresse : plui@pevelecarembault.fr

Les courriers et courriels adressés au commissaire-enquêteur seront enregistrés et annexés au registre papier du siège de l'enquête.

ARTICLE 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Landas les :

- 06/11/2023 de 08h30 à 11h30 ;
- 18/11/2023 de 08h30 à 11h30 ;
- 21/11/2023 de 14h30 à 17h30.

ARTICLE 6 : Prolongation de l'enquête publique sur demande du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête par décision motivée pour une durée maximale de 15 jours et peut décider de tenir une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête.

ARTICLE 7 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de Pévèle Carembault. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le président de Pévèle Carembault et à Monsieur le président du Tribunal administratif de Lille. Le président de Pévèle Carembault en transmettra copie à M. le sous-préfet et à Monsieur le maire de Landas.

ARTICLE 8 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et de Pévèle Carembault. Les personnes intéressées pourront sur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente.

Conformément à l'article R.123.21 du Code de l'environnement, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également consultables sur le site internet de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr

Le président de Pévèle Carembault en adressera une copie à la Préfecture.

ARTICLE 9 : Autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues

L'autorité responsable du projet est Pévèle Carembault communauté de communes, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan local d'urbanisme dont le siège se situe 141 rue nationale – BP 63 - 59710 Pont-à-Marcq.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Antoine BOHIN, chargé de mission au service PLUi de Pévèle Carembault.

ARTICLE 10 : Publicité de l'enquête

Un avis au public reprenant les indications du présent arrêté et faisant connaître la tenue de l'enquête sera publié par les soins de Pévèle Carembault, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :

- La Voix du Nord
- Nord Éclair

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci, à la mairie de Landas et dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve et dans les autres lieux fréquentés par le public.

Cet avis sera également publié sur les sites internet suivants :

- Site de la communauté de communes : <https://www.pevelecarembault.fr>

ARTICLE 11 : Notification

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Lille
- Monsieur le maire de Landas.
- M. le président du Tribunal administratif
- Mme. le commissaire enquêteur

ARTICLE 12 : Issue de l'enquête publique

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Landas et mise sur les sites internet de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr pour y être tenu à la disposition du public pendant un an.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU.

Fait à Pont-à-Marcq,

Benjamin DUMORTIER

Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire
de Pévèle Carembault



Signé électroniquement par : Benjamin DUMORTIER

Date de signature : 10/10/2023

Qualité : VP PLUi DIA

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG_2023_030
Objet :	ADMG_2023_030_Enquete_publique_Modification_droit_c ommuun_PLU_Landas
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20231010-ADMG_2023_030-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20231010-ADMG_2023_030-AI-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : ADMG_2023_030_Enquete_publique_Modification_droit_commun_PLU_ Landas.pdf Nom métier : 99_AI-059-200041960-20231010-ADMG_2023_030-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	195 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	10 octobre 2023 à 12h15min39s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	10 octobre 2023 à 12h15min42s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	10 octobre 2023 à 12h15min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 octobre 2023 à 12h16min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 octobre 2023 à 12h16min59s	Reçu par le MI le 2023-10-10

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 059-200041960-20240205-CC_2024_007B-DE